

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 11 mai 2018, à 12 h, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président (par conférence téléphonique)  
France BILODEAU (par conférence téléphonique)  
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)  
Geneviève HAMELIN (par conférence téléphonique)  
Liguori HINSE (par conférence téléphonique)  
Gaétan PAGEAU (par conférence téléphonique)  
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)  
Annie SANFAÇON (par conférence téléphonique)  
Marie-Josée SAVARD (par conférence téléphonique)  
Dominique TANGUAY (par conférence téléphonique)  
Patrick VOYER (par conférence téléphonique)

Est absent : Jonatan JULIEN, vice-président

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 18-27

*Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Dossier soumis au conseil d'administration

**DTP-2018-002 Entente avec la Ville de Québec relative à l'implantation d'un terminus sur le site d'ExpoCité**

CONSIDÉRANT que le programme des immobilisations 2018, 2019, 2020 du RTC, à sa fiche RB-17-76-007, prévoit des investissements pour le développement de ses services sur le site d'ExpoCité afin d'offrir des infrastructures accessibles, confortables et sécuritaires pour sa clientèle;

CONSIDÉRANT que le RTC et la Ville de Québec souhaitent améliorer la fluidité de la circulation véhiculaire lors d'événements ayant lieu sur le site d'ExpoCité et aux abords du Centre Vidéotron et, qu'à cet effet, il a été prévu de procéder à l'aménagement d'un terminus d'autobus sur le site d'ExpoCité;

CONSIDÉRANT que le 2 mars 2018, par sa résolution n° 18-17, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 354 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant la construction d'un terminus sur le site d'ExpoCité;

CONSIDÉRANT que l'entente avec la Ville de Québec pour l'implantation d'un terminus d'autobus sur le site d'ExpoCité vise à établir les modalités et les obligations des parties relatives aux travaux à être réalisés pour l'aménagement du terminus d'autobus sur le site d'ExpoCité;

**Résolution 18-28**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- d'approuver le projet d'entente avec la Ville de Québec pour l'implantation d'un terminus d'autobus sur le site d'ExpoCité, le tout, selon des termes substantiellement conformes au document joint en annexe du document n<sup>o</sup> DTP-2018-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;
- d'autoriser la signature de l'entente avec la Ville de Québec pour l'implantation d'un terminus d'autobus sur le site d'ExpoCité;

les coûts d'investissement étant prévus à même le règlement 354.

Adoptée à l'unanimité

**3. Levée de l'assemblée**

La séance est levée à 12 h 15.

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale